

Monsieur le Préfet

1 août 2018

**10 Place du Général De Gaulle
56019 Vannes CEDEX
Lettre RAR**

Vos services (DDTM) mènent actuellement une étude en vue de l'établissement d'une servitude de passage pour piétons le long du littoral de la commune de Locoal Mendon. Ce travail a fait l'objet d'une présentation générale en réunion publique le 29 juin 2017 puis de contacts avec certains propriétaires sur des parties fluctuantes du projet.

Cette étude laisse de coté un grand nombre d'aspects du projet de sentier (dont le linéaire représente une part très importante du littoral de la Ria d'Etel), ce qui n'est pas acceptable et sera contesté.

Déjà, le périmètre de l'étude exclut un grand nombre de parcelles cadastrées. Les agents de l'Etat en charge du projet ont établi ce périmètre d'étude sans constatation et en contradiction avec les validations, par le même service, des limites de propriété à l'occasion des différents actes de vente. La « laisse des hautes eaux », au sens administratif, devrait être la ligne de base basse du projet. Ce n'est pas le cas, et la méthode qui a conduit à l'établissement de cette ligne basse n'est pas précisée. Ceci conduit à ce que la logique du tracé de la bande d'étude est incompréhensible pour l'instant. Elle parait relever de l'arbitraire du bureau d'étude ou de vos services.

Par ailleurs le tracé de la servitude est, pour beaucoup, situé en pleine zone submersible. Nous nous interrogeons sur la compatibilité du projet avec le plan d'exposition aux risques de submersion tel qu'il est actuellement affiché.

Nous observons également que l'aménagement prévoit plusieurs kilomètres de passerelles. Cela ne correspond pas à des aménagements légers. Des projets de bien moindre ampleur ont fait l'objet de décisions de soumission à évaluation environnementale. Nous n'avons pas trouvé de décision de M. Le Préfet de Région sur le cas particulier.

La fréquentation potentielle du sentier est à peine évoquée. Il a pourtant été fixé comme objectif lors de la première présentation d'y faire passer le GR34 ; cet objectif a été supprimé des présentations ultérieures. Nous observons que le tracé et les aménagements lourds prévus (plusieurs kilomètres de passerelles...) répondent aux prescriptions techniques des GR. Si c'est vraiment le cas et que le sentier est emprunté ultérieurement tout ou partie par le GR34, le niveau de fréquentation serait considérablement plus élevé. Il en résulterait une sous estimation inacceptable des incidences du projet, tel qu'il va être prochainement mis à l'enquête, sur le site Natura 2000. Ceci pourrait être considéré comme une erreur manifeste et volontaire d'appréciation.

Bien entendu les précédentes observations, non exhaustives, ne font pas obstacle à ce que chacun d'entre nous, signataires, conteste plus particulièrement des points du projet qui le concerne particulièrement.

Nous vous demandons par la présente de bien vouloir surseoir au lancement de l'enquête publique tant que vos services n'auront pas engagé une concertation approfondie en vue d'adapter finement le projet, le conciliant avec les enjeux environnementaux et les usages locaux de toutes natures (agricole, habitation, loisirs...). Il est bien évident que le projet final devra faire l'objet d'une présentation à Locoal Mendon.

Veillez agréer, M le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

Copie :

- **M le Président du Conseil Départemental du Morbihan**
- **M le Directeur de la DDTM du Morbihan**
- **M le Directeur des Services du Conseil Départemental du Morbihan**
- **M le Maire de Locoal Mendon**

Signatures :